



# TCHAD

## Analyse de Protection

Mise à jour des tendances des risques de protection face aux inondations

DECEMBRE 2024

## RÉSUMÉ

Le Tchad joue un rôle essentiel en accueillant des personnes fuyant les violences au Cameroun, au Nigeria, au Soudan et en République centrafricaine. Parallèlement, le pays fait face à des déplacements internes, principalement autour du bassin du lac Tchad, en raison des attaques des groupes armés non-étatiques.

Le Sud est marqué par des conflits intercommunautaires, notamment des tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs, tandis que l'est du pays est confronté à des affrontements entre populations autochtones et orpailleurs.

Depuis juin 2024, de graves inondations ont frappé le pays, conséquences directes des pluies abondantes et du débordement de deux grands fleuves et de leurs affluents, affectant plus de 1 941 869 personnes dans les 23 provinces. Cette situation en constante évolution a causé des destructions considérables et le bilan général fait état de plus de 217 000 maisons en ruines, 432 000 hectares de champs détruits et 72 000 têtes de bétail perdues. On dénombre également 576 décès.

Selon le Cadre Harmonisé (CH) de mars 2024, 2,3 millions de personnes réparties dans 16 départements, dont ceux des provinces du Lac et de l'Est, sont en situation d'insécurité alimentaire sévère (phase 3 à 4). La production céréalière définitive de la campagne agricole 2023/2024 est estimée à 2 643 417 tonnes, soit une baisse de 5,5% par rapport à l'année dernière. Cette diminution a aggravé l'insécurité alimentaire, avec environ 30% des ménages adoptant une consommation alimentaire pauvre dans 12 des 23 provinces en septembre 2024.

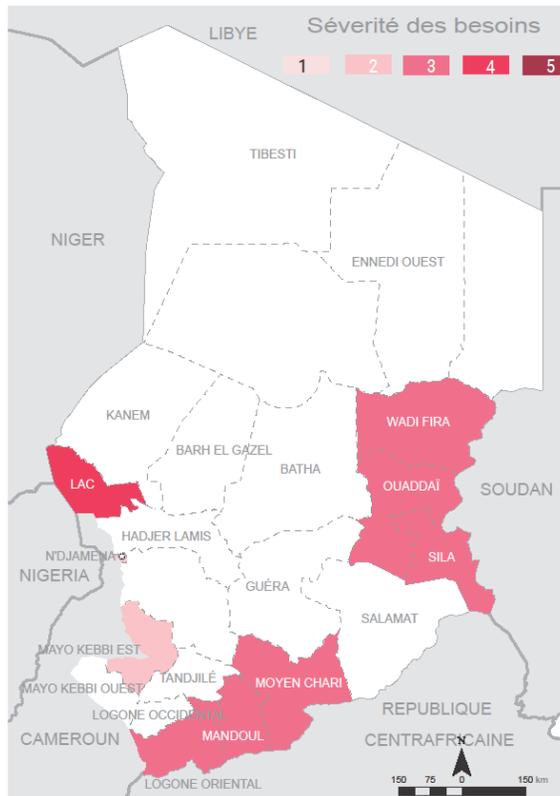
En 2024, plus de 2 millions de personnes souffriront de malnutrition aigüe, dont plus de 500 000 enfants de moins de cinq ans sévèrement affectés, près de 1,5 million de cas modérés, ainsi que plus de 250 000 femmes enceintes et allaitantes modérément touchées, nécessitant une prise en charge nutritionnelle adaptée.

Les risques de protection nécessitant une attention immédiate sont les suivants :

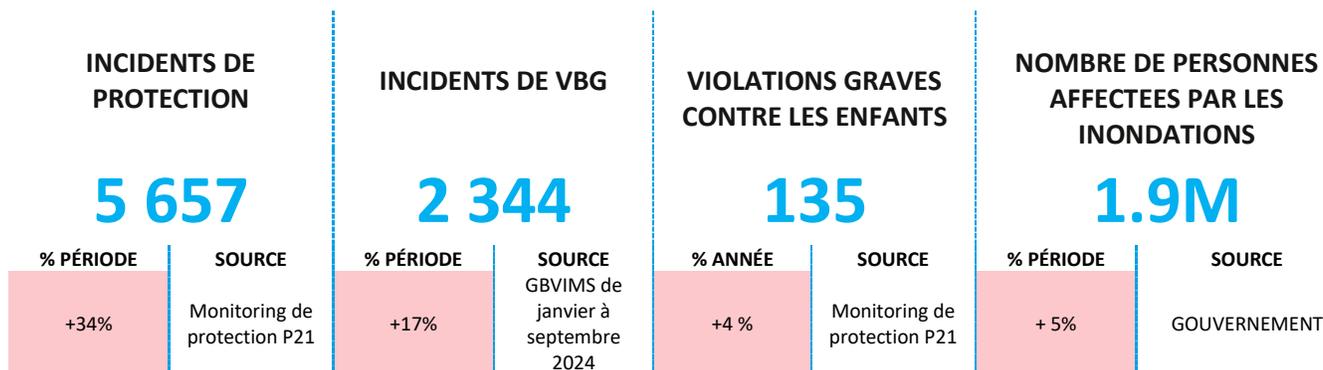
1. **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil**
2. **Violence basée sur le genre**
3. **Séparation forcée des enfants et des familles**
4. **Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels**
5. **Discrimination et stigmatisation, refus de ressources, d'opportunités, de services et/ou d'accès à l'aide humanitaire**

## ACTIONS URGENTES

- Renforcer la protection des civils dans les provinces impactées par les crises humanitaires, y compris celles liées aux chocs climatiques, en accordant une attention particulière aux femmes, enfants et personnes à besoins spécifiques, tout en mettant l'accent sur le respect du droit international et national.
- Mener des actions de prévention et de réponse contre les abus, l'exploitation et les violences subies par les filles et les garçons, conformément aux normes minimales de protection de l'enfance dans les interventions humanitaires.
- Renforcer les interventions de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, tout en améliorant l'accès et la qualité des services multisectoriels pour les survivant(e)s.
- Garantir un accès équitable aux services de base et aux droits pour les personnes déplacées de force, en renforçant les systèmes nationaux, la capacité des prestataires de services et des communautés, et en promouvant une collaboration accrue avec les acteurs du relèvement précoce et des solutions durables.



## CONTEXTE



Le Tchad, au cours des deux dernières années, a connu une fragilité croissante et une diminution des ressources pour la réponse et l'assistance humanitaire. Le pays fait face à une crise complexe et prolongée, exacerbée par de multiples facteurs ainsi que divers chocs et défis. L'insécurité persistante liée aux conflits, notamment l'activisme des groupes armés, et les déplacements forcés récurrents maintiennent les populations, en particulier les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spécifiques, dans un cycle permanent de vulnérabilité et de violence.

A cela s'ajoute les effets du changement climatique (inondations et sécheresses), la réduction et/ou la dégradation des ressources socio-économiques des ménages, la propagation des maladies et épidémies, ainsi qu'un accès limité aux moyens de subsistance (faible production agricole, détérioration des échanges), à l'eau potable et aux soins de santé primaires. D'après l'Indice de Risque Climatique pour les enfants publié par l'UNICEF en 2021, le Tchad est le 2ème pays au monde où les enfants sont les plus exposés aux risques des effets du changement climatique. Dans ce contexte, les femmes et filles sont de plus en plus exposées aux risques accrus de violences par leur partenaire ou sont contraintes d'adopter des mécanismes négatifs de survie.

La situation de protection au Tchad devient de plus en plus préoccupante, notamment en raison des incursions des groupes armés non étatiques (GANE) et des individus armés, ainsi que du faible accès des populations aux services essentiels. Selon les données du Projet 21, un mécanisme interagence de monitoring de la perception des populations sur l'évolution de leur environnement et des risques de protection, 5 657 incidents individuels de violations graves des droits humains ont été collectés entre janvier et octobre 2024. Bien que toutes les tranches d'âge soient touchées, la population active de 18 à 59 ans est particulièrement affectée, avec des répercussions significatives sur les moyens de subsistance, notamment en termes de revenus et de stabilité socioéconomique des individus et des ménages. Il convient de noter que l'augmentation des incidents de protection pourrait également être liée à une meilleure collecte des données et à une couverture élargie du monitoring interagence (Projet 21) et du GBVIMS.

Les personnes interviewées soulignent le besoin d'améliorer les services liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, la protection, y compris la protection de l'enfance et les VBG, la santé, la sécurité, la documentation civile et l'accès aux terres. Elles estiment que la situation sécuritaire demeure extrêmement volatile en raison de la menace constante des GANE, et des exactions commises par des individus armés, en particulier dans la province du Lac, au sud du pays, ainsi qu'à l'Est où prédominent les actes criminels et de banditisme. L'absence des autorités et la faiblesse des services étatiques dans certaines zones aggravent la situation de protection des populations civiles. Par ailleurs, les lieux où surviennent les incidents de VBG, notamment dans les champs, loin des communautés, ou lors de la collecte de bois de chauffe, représentent un risque important pour les filles et les femmes.

## RISQUES DE PROTECTION

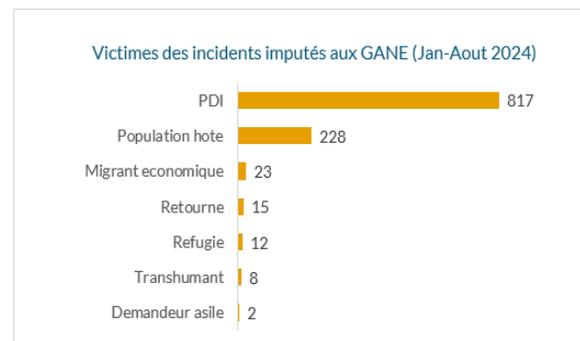
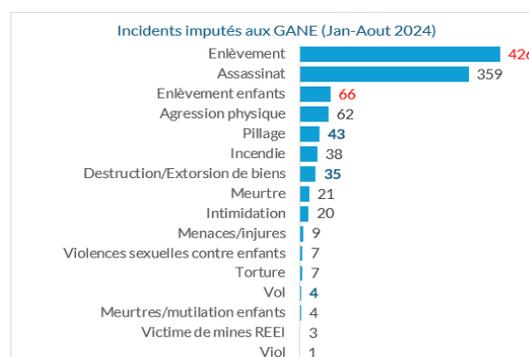
### RISQUE 1

### Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

Les attaques dans la province du Lac et au sud du Tchad ont des conséquences dévastatrices pour les populations civiles. Outre les atteintes à l'intégrité physique, ces attaques sont généralement accompagnées de la destruction des biens, d'enlèvements et de déplacements forcés. La pression croissante sur les ressources naturelles exacerbe les tensions, conduisant parfois les populations civiles elles-mêmes à commettre des actes de violence.

Ces chocs ont contribué à exacerber les menaces de protection au Tchad. Les incursions des GANE dans la région du Lac et des individus armés au Sud et à l'Est ont profondément marqué l'environnement de protection. Une augmentation des incidents de protection a été observé au deuxième semestre 2023 et au premier semestre 2024.

De janvier à août 2024, 1 720 **atteintes à l'intégrité physique et violations au droit à la vie**, liés aux attaques et autres homicides illégaux, ont été enregistrées comme les incidents les plus fréquents. Parmi ces incidents, 673 sont liés aux attaques des GANE ou au grand banditisme (« coupeurs de route »), répartis comme suit: 509 dans la Province du Lac, 79 au Sud, 66 à l'Est et 19 à l'Ouest. Parmi ces atteintes, 292 cas concernent des enlèvements, suivis par les meurtres et assassinats (380), ainsi que d'autres violations graves des droits humains. 8% des incidents sont commis contre les enfants, dont 6% sont attribués aux GANE ou aux individus armés. (Cf Fig). Fait notable, 45% des incidents enregistrés entre juillet et août 2024 ont été commis par des populations civiles, soit une augmentation de 14% par rapport à la même période en 2023. Cela pourrait être dû à la pression exercée sur les ressources



naturelles, ainsi qu'aux conflits intercommunautaires et intracommunautaires qui en résultent. Ces actes ont touché toutes les catégories sociales, indépendamment de leur statut. Cependamment les personnes déplacées internes sont les plus touchées (817), suivies des populations hôtes (228) (Cf. Fig).

Au premier semestre 2024, le mécanisme mis en place par OCHA a permis d'enregistrer 26 **conflits intercommunautaires** contre 37 au premier semestre 2023. Ces conflits ont causé la mort de plus de 100 personnes et fait environ 90 blessés. Ce nombre est en baisse par rapport au premier semestre 2023. Cette diminution est aussi

observée au niveau des victimes 111 morts et 88 blessés de janvier à juin 2024 contre 188 morts et 360 blessés pour la même période en 2023. Il y aurait eu moins de personnes déplacées à la suite de conflits au premier semestre 2024 (environ 2 700) comparé à la même période de 2023 (environ 30 000).

On note également l'arrivée massive des éleveurs Soudanais avec leur bétail à l'Est en raison du conflit qui sévit au Soudan ; ce qui pourrait exacerber les risques de conflits intercommunautaires face à la gestion de ressources naturelles tels que l'eau, les espaces de transhumance et le pâturage.

Aucune réponse spécifique n'a pu être apporté du fait de l'insuffisance de ressources et de la faible présence des acteurs humanitaires dans les zones impactées selon le mécanisme de suivi des incidents liés au conflits communautaire mis en place par OCHA.

### RISQUE 2

### Violence basée sur le genre

La crise humanitaire multiforme que connaît le Tchad est exacerbé par plusieurs facteurs qui contribuent aux risques de protection, et plus spécifiquement aux violences basées sur le genre (VBG). De janvier 2024 à juin 2024, le GBVIMS a enregistré

environ 1 300 cas de VBG. La **violence physique** vient en tête des incidents enregistrés, avec 36% des cas au premier trimestre de 2024 et 30,57% au deuxième trimestre de 2024. Ce même constat était aussi ressorti dans les statistiques du premier semestre de 2023, où la violence physique représentait 34% des 1 879 cas enregistrés. Les **cas de déni de ressources** ont également augmenté, passant de 24% au premier semestre 2023 à 25,57% au deuxième semestre 2024. Parmi les 1 300 incidents rapportés au premier semestre de 2024, les violences sexuelles représentent 13,71%, soit une hausse par rapport au premier semestre de 2023 (11%).

L'aggravation de la situation sécuritaire dans la région du Lac, marquée par des attaques contre les civils et une présence accrue de forces de défense et de sécurité pour des opérations militaires, a exposé les femmes et les filles à un risque accru de VBG. Depuis janvier 2024, 1,4% des **incidents de violences sexuelles** ont été commis par des membres des GANE et 10,4% par des éléments des FDS. Bien que les survivantes aient pu accéder à des soins dans les 72 heures, elles craignent des représailles, ce qui entrave leur accès à l'assistance juridique.

Les **zones ayant un fort taux de déplacement interne**, tel que la province du Lac, sont particulièrement touchées : 75,63% des 1 300 cas de VBG enregistrés au premier semestre 2024 sont des personnes déplacées, indiquant une exposition plus accrue que pour les populations non déplacées. En effet, les déplacements forcés sont souvent facteurs de conditions d'habitation précaires entraînant la promiscuité et exacerbant les VBG, en particulier la violence domestique et les violences sexuelles. De plus, les restrictions d'accès imposées par les autorités provinciales dans les zones insulaires du Lac en réponse à la crise sécuritaire, empêchant l'accès des populations aux services de VBG et à l'assistance humanitaire.

Selon le monitoring de protection P21, 16% des personnes interviewées ont exprimé leur crainte concernant la VBG ; les PDI manifestant une inquiétude encore plus élevée (16%). Au premier semestre de 2024, les **violences psychologiques** représentaient 25,71% des cas, et les mariages forcés atteignaient 3,29%. La dégradation des ressources socio-économiques et des moyens de subsistance, ainsi que les normes sociales discriminatoires exposent les femmes et les filles à des risques multiples, tels que les agressions physiques, les viols, les agressions sexuelles et le déni de ressources, d'opportunité et de service. Ces situations entraînent une détresse psychologique accrue et une dégradation de la santé mentale des populations affectées.

En outre, l'insécurité alimentaire, la détérioration des conditions de vie et l'érosion des ressources socio-économiques des ménages conduisent certains hommes à user de violence au sein du foyer. Environ 33% des cas de violences physiques et émotionnelles sont perpétrés par des **partenaires et/ou des membres de la famille**. Incapables de subvenir aux besoins de leur familles, certains adoptent des mécanismes négatifs de survie tels que le sexe de survie et/ou le mariage précoce. Enfin, l'appui financier sous forme de transfert monétaire, attribué aux femmes peut parfois être un facteur aggravant de violence domestique.

**La situation nutritionnelle préoccupante associée à l'absence de services de santé** et de prise en charge de la malnutrition aigüe entraîne des conséquences irréversibles chez les enfants et compromet leur avenir, voire le décès ; sachant que seulement 50% des centres de santé ont la capacité d'assurer la prise en charge de la malnutrition. En outre, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans peuvent être exposés à des incidents de protection tels que le viol, l'enlèvement ou les blessures/mort par engins explosifs pour celles qui cherchent à accéder à des services de prise en charge de la malnutrition aigüe éloignés de leur localité. Face à cette situation, une part non négligeable de cette population vulnérable fait recours à des soins non conventionnels (automédication, médicaments de la rue, Choukou, charlatan...) qui entraînent une altération de leur état de santé, voir le décès.

### RISQUE 3 Séparation forcée des enfants et des familles

Au Tchad, la séparation forcée des familles, un problème à la fois socio-culturel et humanitaire, est exacerbée par les crises prolongées auxquelles le pays fait face. Selon le monitoring de protection P21 de juin 2024, la **séparation des familles** est soulignée comme un incident de protection par 45% des informateurs clés. Par ailleurs, 93 cas d'enfants séparés et non accompagnés ont été rapportés. Ces enfants courent un risque accru de subir des préjudices physiques et psychologiques, d'enlèvement, de trafic, de recrutement ou d'utilisation par des forces ou groupes armés, de sévices sexuels, d'exploitation, et de perte d'identité définitive. Il arrive souvent que ces enfants ne se souviennent pas comment ils se sont retrouvés dans certaines communautés.

Les données de monitoring de protection pour la période de janvier à octobre 2024 montrent que 34% des enfants séparés ont été victimes des violences sexuelles, 37 % d'agressions physiques, 15% d'enlèvements, et 6% de meurtres, mutilation ou mariage forcé. La tranche d'âge de 12-17 ans est la plus touchée, avec 7% des filles et 3% des garçons concernés. Par ailleurs,

les systèmes de gestion des cas et de services sociaux au Tchad restent peu développés et ne couvrent qu'une faible partie des cas d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille. Cela laisse une grande partie des enfants les plus vulnérables encore plus exposés aux dangers.

Bien qu'elles constituent un risque permanent dans les crises humanitaires multidimensionnelles au Tchad, **la prévention et la gestion des séparations familiales** ne sont pas suffisamment considérées comme des priorités. Pourtant, ces enjeux nécessitent la mise en place de mécanismes adaptés pour assurer la prise en charge individuelle des enfants vulnérables et de leurs familles. Le système de gestion des cas dédié aux enfants non accompagnés, isolés, ou confrontés à des séparations familiales manque de coordination et d'harmonisation, malgré la mise en place d'un système national de gestion des cas par le gouvernement en 2023. Cette absence de cohérence réduit la visibilité de cette problématique essentielle, freine l'allocation des ressources et limite la disponibilité des services de prise en charge.

Selon le monitoring de protection (juin 2024), seulement 35% des informateurs déclarent connaître un service médical, 17% un service de sécurité, 15% un soutien psychosocial, et 9% signalent l'absence totale de services de prise en charge des enfants.

## RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

Le **droit à la propriété** est régulièrement violé et se classe en troisième position des incidents de protection enregistrés durant la période de janvier à août 2024. Un total de 1 074 incidents de violation du droit à la propriété a été rapportés, dont 70% étaient des vols et 29% des cas d'extorsion et de destruction de biens. Un pic d'incidents a été observé au début du deuxième semestre, coïncidant avec les périodes de soudure et des inondations. Cette situation est observée à l'Est, au Lac, et au Sud. La province du Lac est la plus touchée, représentant 49% du total de cas identifiés, suivie des provinces de l'Est (27%), du Sud (20%) et de l'Ouest (4%).

Les effets sur les populations affectées sont considérables. Beaucoup d'entre elles, engagées dans des activités de renforcement des moyens d'existence, diversifient leurs sources de revenus à travers des initiatives telles que l'élevage (chèvres, moutons, volailles, bœufs) et l'agriculture maraîchère. Cette diversité d'activités permet aux hommes et aux femmes de subvenir aux besoins essentiels de leurs ménages.

Cependant, la récurrence des **vols de bétails, des destructions et des extorsions de biens** fragilise l'économie des foyers, compromettant leurs efforts de résilience et rendant les communautés dépendantes de l'aide humanitaire. À la suite de l'analyse de l'évolution des moyens d'existence disponible à travers le Cadre Harmonisé de 2024, on note que 10,9% des ménages ont adopté des stratégies d'urgence et 23,1% des stratégies de crise pour faire face à cette situation.

Cette situation empêche également les individus de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, notamment à un niveau de vie adéquat, au bien-être, à la sécurité personnelle et à la protection de leurs biens. Elle affecte également la santé mentale, exacerbée par le stress et l'incapacité à gérer ces pertes, dans un contexte où les services spécialisés en santé mentale et soutien psychosocial (PSS) sont très rares, voire inexistant, dans les zones touchées par les crises humanitaires.

Les vols, incidents les plus fréquents liés à ce risque, conduisent souvent à des procédures judiciaires dans un contexte où le **système judiciaire rencontre de sérieux obstacles d'accès**, en raison de défis structurels et procéduraux. La faiblesse de la réponse judiciaire, caractérisée par une préférence pour des résolutions amiables des conflits, ne garantit pas toujours justice pour les victimes. Cela fragilise la cohésion sociale et augmente le risque de conflits et de tensions intercommunautaires, avec des conséquences à moyen et long terme.

## RISQUE 5 Discrimination et stigmatisation, refus de ressources, d'opportunités, de services et/ou d'accès à l'aide humanitaire

Les provinces du Lac, de l'Est et du Sud affectées par la crise humanitaire au Tchad sont marquées par **une faiblesse des services sociaux de base**. Malgré les efforts en cours de l'Etat, de ses partenaires techniques et financiers, ainsi que des acteurs humanitaires et de développement pour renforcer l'accès des populations affectées aux services, de lacunes subsistent. Selon le monitoring de protection P21, 60% des personnes interrogées au courant de la période d'analyse déclarent ne pas être informés des services disponibles, ce qui constitue un obstacle majeur à leur accès.

Certains dénis d'opportunités et/ou de services ainsi que des défis d'accès à l'aide humanitaire résultent souvent de **l'inexistence de certains services sociaux de base, de la distance ou l'éloignement, de la peur de représailles, de la stigmatisation, ou du manque d'information sur les services existants dans les zones affectées**. A cela s'ajoute les opérations militaires et les restrictions de mouvements dans certaines provinces notamment le Lac qui impactent l'accès des populations

et des humanitaires. La baisse des financements est également un des facteurs contributifs aux difficultés d'accès aux services sociaux de base et/ou à l'aide humanitaire.

Par ailleurs, les communautés continuent de faire face à des contraintes d'accès aux services sociaux de base sur certains axes, notamment du fait de la **présence et de l'utilisation d'engins explosifs**, ainsi que des risques d'attaques/incursions des GANE sur les axes routiers. L'enclavement de certaines localités a aussi exacerbé les difficultés d'accès des populations aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire dans la province du Lac, notamment pour les femmes et filles déplacées internes, en particulier dans les zones de Kaya, Fouli, Mamdi, et les départements du Sud et de l'Est.

Les services spécialisés de qualité, essentiels pour sauver des vies, demeurent insuffisants dans toutes les provinces humanitaires du pays. Les **besoins en matière de services VBG** restent particulièrement préoccupants dans les provinces du Lac, du Sud et de l'Est. Selon les statistiques du GBVIMS pour le premier semestre 2024, des lacunes importantes ont été relevées dans la disponibilité des services VBG. Ces services sont souvent inadéquats en termes de compétences de soins, d'assistance aux moyens de subsistance et de réponse judiciaire ou juridique. Les données montrent que certains services, pourtant sollicités par les survivant(es), sont indisponibles ou non offerts ; notamment les services de santé (14,29%), de sécurité (11,43%), de soutien aux moyens de subsistance (91,43%), de refuge (38,57%) et d'assistance juridique (2,86%). Des efforts sont en cours pour une mise à l'échelle des centres intégrés de services multisectoriels (CISM), avec déjà 9 centres mis en place dans 4 provinces. Toutefois, les ressources insuffisantes ne permettent pas un déploiement rapide et à grande échelle. Il est donc urgent de renforcer la qualité et la disponibilité des services multisectoriels de prise en charge des survivants(es) de VBG, selon une approche centrée sur les survivant(e)s, dans toutes les régions humanitaires.

**L'accès au service de santé** est caractérisé par des insuffisances en ressources humaines et matériel ainsi qu'en infrastructure respectant les normes et standards de qualité. Selon la carte sanitaire 2024, 15% des centres de santé du pays ne sont pas fonctionnels privant ainsi près de 20% de la population de leur droit à la santé en particulier en milieu rural et dans les zones reculées des centres urbains. Par ailleurs, le rayon moyen de couverture des centres de santé est de 14km obligeant une grande partie de la population à parcourir plus 5km pour accéder aux services de santé dans un environnement où les contraintes géographiques rendent les déplacements difficiles avec pour conséquences un retard à la consultation et une augmentation de la morbidité et de la mortalité. Pour les 80% des centres de santé fonctionnels, la faible disponibilité du personnel qualifié réduit significativement l'accès à des soins de santé de qualité augmentant ainsi les risques de complications et de mortalité. Ces risques sanitaires affectent le capital humain, en particulier des populations vulnérables.

Les inondations qui ont touchées le Tchad ont affectés **l'accès à l'eau potable, à la nourriture et aux infrastructures sanitaires**, exacerbés par la destruction des infrastructures d'adduction d'eau potable, des installations sanitaires et des récoltes. Par ailleurs, ces inondations ont aggravé l'inaccessibilité de certaines unités nutritionnelles et privé de soins nutritionnels certaines populations vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes) ; ceci rendant alors plus compliquée l'accès aux soins nutritionnels et exposant les femmes et les filles à des risques accrus de violence basée sur le genre. Les inondations ont également considérablement impacté **l'accès à l'éducation** pour des milliers d'enfants. En effet, l'évaluation réalisée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) en septembre 2024 montre que les inondations ont gravement affecté les infrastructures scolaires dans les 8 académies du pays (3 043 établissements scolaires affectés). L'absence d'école signifie des risques accrus de protection pour les enfants dans un contexte de précarité et de menaces liées à l'insécurité et aux facteurs socio-économiques défavorables. Conscient des menaces que représentent ces aléas, les partenaires du secteur doivent adapter leurs interventions en vue de gérer efficacement les impacts de ces phénomènes sur l'éducation.

Les normes de genre, telles que le mariage précoce et les dynamiques limitant l'accès des femmes aux ressources de production, entravent également leur capacité à assurer leur **sécurité alimentaire**. De plus, le système de castes restreint les opportunités économiques pour certains groupes, exacerbant ainsi les inégalités. La compétition pour les ressources, notamment à l'est du Tchad, marginalise les communautés ayant un accès limité aux instances décisionnelles, et aggravant ainsi leur exclusion.

Dans le cadre de l'assistance humanitaire, les **risques d'exclusion des groupes vulnérables**, comme les communautés marginalisées, sont préoccupants. Il existe également des risques de redistribution forcée de l'aide alimentaire et **d'exploitation et d'abus sexuels (SEA)** ainsi que d'extorsion, affectant particulièrement les groupes vulnérables. Ces défis nécessitent des approches inclusives et des mécanismes de protection robustes pour garantir une assistance équitable et sécurisée.

Afin de réduire les risques de marginalisation dans l'accès à l'assistance et de fournir aux communautés des opportunités d'autosuffisance, des structures communautaires inclusives, intégrant les personnes marginalisées, ont été mises en place par

les agences de gestion dans environ 20% des sites couverts. Cependant, dans les autres sites, le risque de marginalisation reste élevé en raison d'un suivi irrégulier, principalement réalisé à distance.

Bien que des efforts soient menés en collaboration avec le Cluster Protection pour cibler et prioriser les personnes vulnérables notamment les femmes et enfants chefs de ménage, les enfants non-accompagnés ou séparés, les personnes handicapées, et les personnes âgées, en matière d'assistance en abris et distribution des articles ménagers essentiels (AME), le risque de laisser d'autres personnes tout aussi vulnérables persiste. Cela s'explique par une couverture insuffisante des besoins. L'idéal serait de répondre pleinement aux besoins en abris, estimés à environ 176 337 ménages en 2025, afin de minimiser ce risque.

Un autre risque de discrimination/marginalisation concerne les associations mises en place pour la fabrication des briques destinées à la construction d'abris ou à la commercialisation pour renforcer les revenus des ménages. Ces associations, qui offrent des formations sur les techniques de construction, risquent d'exclure les personnes les plus vulnérables, notamment celles en situation de handicap ou sans capacité physique suffisante. A cause du manque de financement pour initier d'autres opportunités alternatives, ces personnes se retrouvent souvent laissées à l'écart.

Les femmes et les filles sont souvent les plus touchées par les inégalités d'accès aux services EHA. En raison de leur rôle traditionnel, elles peuvent être stigmatisées et confrontées à des pressions sociales supplémentaires. De plus, les personnes en situation de handicap et les minorités ethniques subissent également des discriminations systématiques qui limitent leur accès à ces services.

L'accès aux points d'eau expose souvent les femmes et les filles à des risques de violence, notamment dans les zones rurales où les infrastructures sont limitées. Ces risques sont similaires pour l'accès aux infrastructures d'assainissement (latrines ou douches), notamment dans les zones mal éclairées ou la nuit en l'absence d'éclairage adéquat.

Dans les zones rurales et les camps ou sites des personnes déplacées, les infrastructures EHA sont souvent insuffisantes, ce qui limite l'accès à des services de qualité. Il faut noter également que l'absence ou une faible participation des communautés locales dont les femmes et les enfants dans la planification et la mise en œuvre des projets EHA peut conduire à des solutions inadaptées et à une exclusion accrue.

## RÉPONSE

### PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Domaine de responsabilité	Personnes ciblées	Personnes assistées	Taux de réalisation
Protection	 399 289	 52 022	 13%
Protection de l'enfant	 229 206	 21 893	 10%
Violence basée sur le Genre	 216 387	 29 246	 14%

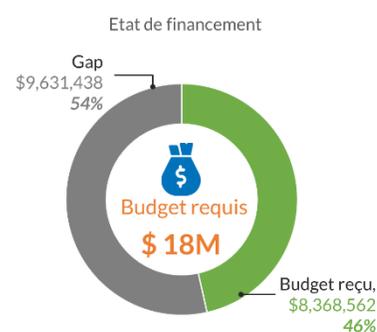
La mise en œuvre des activités de prévention et de réponse fait l’objet d’une faible remontée des informations. Au troisième trimestre, plus de 103 000 personnes ont été touchées par les activités planifiées dans le cadre du HRP 2024, soit un taux de réalisation de 27% pour le Cluster et ses deux AoRs. Il convient de noter que toutes les zones humanitaires ne sont pas couvertes par les acteurs et les gaps entraînent une faiblesse dans la collecte de données. Le Cluster Protection siège et contribue régulièrement aux réunions de coordination civilo-militaire et présente les tendances en termes de risque de protection pour renforcer le plaidoyer et soutenir les initiatives à base communautaire pour limiter l’impact d’une assistance inexistante dans certaines zones. De même qu’il exploite les données issues du monitoring de protection, du GBV-IMS et du mécanisme de redevabilité pour analyser en profondeur les tendances des contraintes d’accès. Ces analyses permettent de formuler des messages clés destinés à l’EHP, afin de guider ses décisions et ses actions de plaidoyer.

### DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L’ACCÈS

L’accès humanitaire représente le défi majeur pour la réponse humanitaire dans la province du Lac ; suite à des missions et rapports d’acteurs intervenant dans les sous-préfectures de **Tchoukoutalia, Ngouboua, de Kaiga Kindjiria, de Bol rurale, de Kangalam** (OCHA). Plusieurs obstacles majeurs ont été relevés, notamment l’enclavement de certaines localités, la présence d’engins explosifs improvisés, les incursions et les actes de banditisme et de criminalité sur les axes routiers, pistes ou routes. Ces facteurs limitent considérablement les mouvements de populations et compromettent leur résilience. A cela s’ajoute, les effets de la crise sécuritaire marquée par la présence et l’activisme des GANE surtout dans la province Lac qui ont conduit les autorités provinciales à instaurer des interdictions d’accès à l’endroit des communautés et des humanitaires dans les zones insulaires du Lac. Cette situation a réduit l’accès des populations aux services sociaux de base, a entraîné une érosion de leurs ressources socio-économiques ; rendant critique une situation déjà inquiétante.

### LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

L’accroissement des besoins oblige le Cluster Protection à être en mesure d’apporter une réponse plus efficace et ciblée. Cette réponse demeure insuffisante du fait de la rareté de financement. On note les besoins urgents de protection ainsi que de nourriture, d’eau, d’assainissement et d’hygiène, d’abris, d’articles ménagers, et de santé pour environ 146 000 retournées nouvellement arrivés du Soudan. Les principaux manques concernent notamment la couverture des services médicaux, psychosociaux et légaux, ainsi que l’absence d’espaces sûrs pour les femmes et les filles, notamment à un niveau déconcentré et de proximité. Ces services essentiels de protection, souvent inaccessibles, pourraient être plus efficacement fournis s’ils étaient disponibles directement dans les sites et camps. Le faible taux de réalisation observé est également consécutif au sous-rapportage des interventions des différents acteurs, malgré les initiatives de renforcement des capacités, menées par le Cluster Protection.



## RECOMMANDATIONS

### RISQUE 1

### Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Renforcer la protection des civils dans la Province du Lac, en particulier celle des femmes et enfants en mettant l'accent sur le respect du droit international et national en vigueur, le renforcement des systèmes d'alertes précoces et d'accompagnement des survivants des enlèvements.

#### AU CLUSTER PROTECTION ET A TOUTE LA COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- D'ici mars 2025, renforcer les capacités de 100 éléments des forces de défense et de sécurité tchadiennes sur la protection des civils dans les provinces du Lac, du Sud et de l'Est.
- D'ici juin 2025, organiser des séances de formation sur la protection communautaire pour 25 comités de vigilance dans les provinces du Lac afin d'atténuer les risques d'attaques contre les civils.

#### AUX BAILLEURS DE FONDS

- Porter une attention particulière pour les interventions de protection y compris la protection de l'enfance et VBG, dont l'impact et la portée sont exaspérées par les inondations.
- Donner la priorité aux zones les plus à risque tel que la province du Lac, du Ouaddai, Sila, Wadi Fira, du Mayo Kebbi Est et du Moyen Chari en raison des inondations, des risques de VBG, de l'augmentation rapide de la séparation des familles qui ont des répercussions négatives sur le bien-être physique, émotionnel et socio-économique des populations les plus vulnérables.

### RISQUE 2

### Violence basée sur le Genre

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Poursuivre le plaidoyer auprès de l'État pour renforcer l'accès au droit des survivants de VBG et favoriser l'application des de la loi et textes applicables (code pénal Loi N°001/PR/2017, Loi N°006/PR/2002 portant promotion de la santé de reproduction, Loi N°29/PR/2015 portant ratification de l'Ordonnance N°06/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants).
- Assurer la mise en place d'un pool d'agents sociaux du ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance pour la réponse VBG/EAS dans les provinces.

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Soutenir l'approche localisation par un renforcement des capacités structurelles et institutionnelles des organisations locales, des organisations dirigées par des femmes et des organisations de la société civile pour une appropriation des interventions de prévention, de mitigation de risque et réponse VBG.

#### AUX BAILLEURS DE FONDS

- Mettre à l'échelle les One Stop Center /Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) pour combler les lacunes en matière de prestation de services VBG au niveau provincial et offrir un service holistique de proximité.
- Soutenir l'approche localisation et renforcer les capacités des prestataires de services psychosociaux, médicaux, juridiques et judiciaires et la réintégration socioéconomique.

#### COORDINATION INTER CLUSTER

- Promouvoir l'intégration des interventions de prévention, de mitigation de risque et de réponse à la VBG dans les groupes sectoriels avec élaboration d'un plan d'action conjoint prenant en compte au moins une action clef par trimestre.

### RISQUE 3 Séparation forcée des enfants et des familles

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Promouvoir la vulgarisation et la diffusion des outils harmonisés de gestion des cas auprès de l'ensemble des intervenants de protection de l'enfant.

#### AUX BAILLEURS ET AUTRES ACTEURS PERTINENTS

- Soutenir la promotion de mécanismes de réponse rapide et flexible face aux chocs donnant l'accès aux enfants directement affectés, à des services de 'life-saving' tels que la gestion des cas, la prise en charge psychosociale, la vérification et la documentation des violations graves des droits de l'enfant.

### RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Délimiter et sécuriser les zones de pâturage et les couloirs de transhumances (Est/Sud) pour prévenir le vol de bétails et les risques de conflits agropastoraux.
- Renforcer les services et l'accès à l'aide judiciaire des personnes, notamment aux personnes les plus vulnérables.

#### AU CLUSTER PROTECTION

- Poursuivre le plaidoyer sur l'accès à l'aide judiciaire et les sensibilisations des communautés afin qu'elles évitent les zones excentrées.

### RISQUE 5 Discrimination et stigmatisation, refus de ressources, d'opportunités, de services et/ou d'accès à l'aide humanitaire

#### AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES

- Accroître l'investissement dans les ressources humaines qualifiées et disponibles en particulier dans les zones affectées par des urgences humanitaires.
- Concevoir des approches innovantes pour améliorer la disponibilité des services tels que le renforcement de l'approche communautaire et d'auto-soin promu par l'OMS.
- Renforcer la disponibilité des médicaments, matériels et produits médicaux ainsi que les infrastructures en santé.

#### AU CLUSTER WASH

- Veiller à ce que les installations WASH soient situées dans des endroits sûrs et accessibles, à distance de marche, des routes et avec un éclairage adéquat.
- Veiller à ce que les distributions prévues soient programmées de manière à permettre aux enfants et aux femmes qui vont chercher de l'eau de rentrer chez eux avant la tombée de la nuit.
- Veiller à ce que les installations WASH soient conçues en tenant compte de la sécurité des enfants, notamment en ce qui concerne la taille des toilettes, et en construisant des murs et des clôtures autour des sources d'eau ouvertes, des réservoirs ou des puits.
- Veiller à ce que la taille et le poids des récipients d'eau ne présentent pas de risque pour les enfants, mais aussi minimiser l'attente que les enfants participent à la collecte de l'eau et éviter de distribuer des récipients "spéciaux" pour les enfants.
- Promouvoir l'inclusion et l'équité dans tous les programmes EHA, en veillant à ce que les besoins spécifiques des groupes vulnérables soient pris en compte.

#### AU CLUSTER EDUCATION

- Renforcer les capacités des partenaires dans la préparation aux réponses et les sensibiliser à l'intégration systématique d'un axe de réponse aux effets des changements climatiques dans tous les projets sectoriels.
- Faire le plaidoyer auprès de l'Etat pour l'intégrer des risques climatiques dans les stratégies et priorités du secteur de l'Education afin de le rendre plus résilient aux effets des changements climatiques.

#### **AU CLUSTER CCCM**

---

- Renforcer la gestion mobile des sites par les formations des leaders communautaires pour les doter des capacités d'auto-gestion à l'absence des agences de gestion des sites.
- Faire le plaidoyer auprès des bailleurs pour augmenter le financement du secteur « coordination et gestion des sites » afin de pouvoir appuyer le plus grand nombre des sites et structures communautaires dans les sites.

#### **AVEC LE CLUSTER ABRIS/AME**

---

- Améliorer le système de plaidoyer auprès des acteurs humanitaires et de développement pour la diversification des activités génératrices de revenus adaptées accessibles aux personnes plus vulnérables (marginalisées et discriminées).
- Sensibiliser les acteurs à augmenter les taux d'assistance pour les activités visant la résilience et l'autonomisation afin de réduire le nombre de personnes dépendantes de l'aide humanitaire.

#### **AVEC LE CLUSTER NUTRITION**

---

- Intégrer des thèmes de protection transversale dans les modules de formation de la prise en charge de la malnutrition aigüe et désigner un point focal pour renforcer la protection transversale au sein du Cluster Nutrition.
- Former les agents de santé et les acteurs communautaires aux thématiques suivants : promotion d'un traitement digne, équitable et sans discrimination des bénéficiaires ; l'information sur le but du programme, la durée, l'emplacement, les horaires, et les services disponibles ; la violence basée sur le genre, y compris le référencement des cas et les audits de sécurité, la Protection contre l'Exploitation et les Abus sexuels/Harcèlement Sexuel (PSEA-SH), l'inclusion du handicap, l'approche communautaire de protection, le soutien psychosocial pour l'accompagnement des parents ayant des enfants malnutris.
- Evaluer les barrières de l'accès humanitaire que les femmes et les jeunes filles surmontent à l'heure d'y utiliser les services de nutrition, soit des centres nutritionnelles, unités mobiles ou distributions à travers des audits de sécurité.

## Notes de fin

*Note de fin méthodologie et limite*

*Dashboard de monitoring mensuel de protection (Projet 21)*

*GBVIMS Trimestre 1, 2024*

*GBVIMS Trimestre 2, 2024*

*Cartographie des services VBG – Mai 2024*

*Stratégie nationale VBG révisée 2024*

*Cadre harmonisé – Mars 2024*

*Note de protection sur les inondations – Aout 2024*

*La politique Nationale genre - 2017*

*Les résolutions 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies*

*Loi portant protection et assistance des PDI*

*Loi N°001/PR/2017 portant Code pénal Viol ou tentative de viol (art. 349 et s.), Exploitation sexuelle, trafic de personne (art.329 et 330). Activités sexuelles dégradantes (inceste), art. 353. Relation sexuelles ou attouchement de nature sexuelle sur un enfant (art.359 et 360). Mariage d'enfants (art.368). 38 et Mutilation génitale féminine/Excision (art.318)*

*Loi 006/PR 2002 portant promotion de la sante de la reproduction*

*l'Ordonnance N° 06/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants Législation environnementale : La loi n° 014/PR/98 définit les principes généraux de la protection de l'environnement, incluant la protection du patrimoine historique et culturel, du sol et du sous-sol, de la faune et de la flore, et des zones humides3.*

## Méthodologie

Cette analyse est basée sur le rapport de la priorisation des risques effectuée par le Cluster et ses deux AoRs Protection de l'Enfance et VBG, en concertation avec les Sous-Cluster au niveau provincial et le Comité d'Orientation Stratégique (COS). Elle a bénéficié des contributions des Clusters WASH, Santé, Nutrition, Education, Abris-AME et CCCM et de la Conseillère GENRE de OCHA. L'analyse s'est également appuyée sur les données qualitatives et quantitatives recueillies par le Cluster auprès de ses partenaires sur le terrain, d'ONG nationales et internationales, d'agences des Nations Unies et des institutions des droits de l'homme. Les données proviennent du Monitoring de Protection (P21), du Cadre Harmonisé, du GBV-IMS, de la Matrice du suivi des Déplacements de l'OIM (DTM). Différents rapports fournis par OCHA et le Ministère en charge de l'action humanitaire, ont également enrichi l'analyse.

## Limites

Cette analyse n'est certainement pas exhaustive. La complexité et l'ampleur des divers chocs, notamment le choc climatique et ses aléas, les restrictions d'accès, l'insécurité et les capacités limitées des acteurs de protection sont autant d'obstacles qui entravent la capacité des acteurs humanitaires à identifier, surveiller et évaluer pleinement tous les incidents et risques de protection associés. La faiblesse du rapportage sur les financements et les réalisations n'a pas permis de faire une analyse budgétaire et réalisations basées sur les besoins et gaps réels.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Hélène Solange BILOUNGA KAMGANG** - [bilounga@unhcr.org](mailto:bilounga@unhcr.org); **Muriel KOBENA** - [kobena@unfpa.org](mailto:kobena@unfpa.org); **Motoyam NANITOM** - [mnanitom@unicef.org](mailto:mnanitom@unicef.org); **Armand N'DRI** – [ndri@unhcr.org](mailto:ndri@unhcr.org)